



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAP

Question écrite n° 18565

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre du logement sur l'application de la politique de relance du logement. En effet, il apparait que les versements publics correspondant a la derniere tranche de dotation en PAP sont actuellement bloques. Les credits votes lors de la loi de finances pour 1994 sont retires et de nombreux departements sont desormais obliges de refuser des prets a ceux qui enfin avaient retrouve confiance et decide d'investir. Il lui demande donc quelles mesures concretes vont etre soumises aux arbitrages budgetaires interministeriels dans le cadre de la loi de finances pour 1995 en faveur du logement.

Texte de la réponse

L'enveloppe annuelle de prets a l'accession a la propriete (PAP) pour 1994 comportait 55 000 prets dont 50 000 inscrits en loi de finances initiale et 5 000 finances sur les reports de credits de 1993. Elle a fait l'objet depuis le debut de l'annee de l'ouverture de quatre enveloppes de prets, successivement 22 000 prets, puis 16 500, puis 10 000 et enfin 6 500 prets qui viennent d'etre mis en place, permettant de respecter les engagements pris pour 1994 (soit 55 000 logements). Le projet de loi de finances (PLF) pour 1995 prevoit le maintien a un niveau eleve des programmes d'aides au logement finances par l'Etat. Ainsi, un programme de 50 000 PAP est prevu pour 1995, soit la reconduction du programme inscrit en loi de finances initiale (LFI) 1994.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18565

Rubrique : Logement : aides et prets

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4737

Réponse publiée le : 12 décembre 1994, page 6211